Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **89 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer *la cotisation annuelle de 12 fr.* avant le 15 février 1938, en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII/11.645, Zurich) annexé à ce cahier. A partir de cette date, la cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstrasse 61. *Le caissier.*

CHRONIQUE.

Confédération.

L'Inspection fédérale des forêts fait savoir qu'une série de conférences destinées au personnel forestier supérieur sera donnée, du 4 au 7 avril 1938, dans un des auditoires de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich. Le programme sera envoyé en nombre suffisant à toutes les inspections cantonales des forêts et aux personnes qui en feront la demande.

Cantons.

Berne. Les communes de Cœuve, Cornol, Frégiécourt, Montignez et Vendlincourt se sont groupées pour faire gérer leurs forêts communales par un ingénieur forestier. Celui qui aura à s'occuper de l'« Administration forestière d'Ajoie » a été choisi en la personne de M. *E. Berberat,* ingénieur forestier, avec siège à Porrentruy.

BIBLIOGRAPHIE.

R. Felber. **Schweizerischer Forstkalender 1938.** Editeur : Huber & C^ie^, à Frauenfeld. Prix : relié 3,80 fr.

Ce vade-mecum du forestier de la Suisse allemande vient d'entrer dans sa 33^me^ année. Le présent volume, ainsi que, dans leur préface, l'annoncent rédacteur et éditeur, n'apporte pas de changements notables. Il nous revient fort bien imprimé, solidement relié et richement pourvu des indications les plus diverses. Le sylviculteur et ceux qui ont affaire avec les produits de la forêt y trouvent les renseignements les plus variés sur le domaine entier de l'économie forestière : tabelles diverses et formules de cubage, données statistiques sur exploitations forestières ou le commerce des bois, description des insectes et champignons ravageurs de la forêt les plus répandus, tarifs de cubage, etc. Il n'y manque rien de ce dont peut avoir besoin l'homme des bois pour ses calculs, ou de ce qui peut l'orienter dans son travail journalier. C'est complet à souhait.

Parmi les innovations, signalons (p. 183) quelques brèves données sur le « bois comme combustible ». Sa valeur calorifique y est indiquée comparativement à celle des autres combustibles usuels : anthracite, coke, etc. Citons encore une tabelle donnant les salaires moyens d'ouvriers accidentés.

Enfin, les normes pour le classement (*Sortierung*) uniforme des catégories de bois ont été complétées par les récentes instructions relatives aux bois de râperie et à ceux pour traverses.

Qu'il nous soit permis de signaler ici une petite confusion, due sans doute à une erreur d'impression, mais qui date déjà de longtemps. C'est à page 119; il s'agit du nom allemand de la pyrale grise du mélèze (*Steganoptycha pinicolana* Zl). On la désigne ici sous le nom de « grosser » Lärchenwickler, alors qu'en réalité son nom usuel et généralement admis est de « grauer » Lärchenwickler, tout comme en français. Il sera facile, dans la prochaine édition, de faire disparaître cette inexactitude, propre à créer des malentendus.

Nous souhaitons que la présente édition puisse récolter un nouveau succès auprès des très nombreuses personnes auxquelles les indications du « Forstkalender » sont d'une réelle utilité. *H. B.*

J. Seger. **Brandversuche an Holzbauten.** Une brochure in-8°, de 102 pages, avec 97 reproductions photographiques. Editée par la société *Lignum.* Prix : 5 fr. (Chèque postal X 2503, Coire.)

Ces « essais d'incendie de constructions en bois » ont été conçus et exécutés par « Lignum », l'utile association créée en 1931 et qui a déjà participé si activement à l'action, entreprise dans notre pays, en faveur du bois. Le « Laboratoire fédéral pour essais des matériaux de construction » à Zurich, lui a prêté sa précieuse collaboration. Et s'ils ont pu mener à bonne fin une série de nombreux essais coûteux, c'est que plusieurs instituts, associations et sociétés d'assurances contre l'incendie ont bien voulu leur prêter leur appui financier.

La place dont nous disposons ici ne nous permet pas d'entrer dans des détails sur le programme de ces recherches d'une utilité si actuelle, non plus sur les résultats obtenus. Au demeurant, nous sommes autorisé à y renoncer par le fait que tout le problème a été traité déjà au « Journal forestier » au cours de l'article publié en 1937 (p. 167—177), reproduisant une conférence de M. *G. Leuenberger,* inspecteur forestier, sur la préservation du bois contre l'incendie. Le Lignum avait eu alors l'amabilité de mettre à disposition de notre journal les clichés qui ont permis la reproduction des 4 photos qui illustraient cet article (fig. 1—4). C'est dire que ceux de nos lecteurs qu'intéressent ces questions peuvent se faire une idée très exacte du genre d'illustration admis par l'éditeur et qui permet si bien de suivre la marche de ces expériences.

Nul doute que l'intéressante publication aura le succès qu'elle mérite. Nos félicitations à tous ceux qui ont participé à sa mise sur pied et nos meilleurs vœux de réussite dans leur utile campagne en faveur du bois. *H. B.*

A. Agostini. **Milizia forestale.** *Son activité de 1926 (V) à 1936 (XV).* — Un vol. de grand format (39/31 cm), avec 50 planches, 1 carte, 4 planches en couleur et un portrait du duce Mussolini. — Institut italien des arts graphiques, Bergame. 1937.

Analysant ici même, en 1936 (p. 23), le rapport sur l'activité de la « Milice forestière italienne » durant sa 12^{me} année, nous faisions la remarque que ce n'était pas là un rapport de gestion ordinaire. Il s'agissait bien plutôt d'une œuvre d'art, instructive, de conception originale et d'exécution très réussie.

On peut en dire autant de la présente publication, qui utilise exclusivement l'illustration pour montrer le travail accompli par les forestiers ita-

liens, de 1926 à 1936, soit pendant la première décennie de l'existence de la « Milizia forestale ». Photographies de très grand format, superbement reproduites, bien aptes à montrer les progrès réalisés en Italie, durant cette période, par le régime actuel. Tableaux impressionnants, de facile compréhension, même pour les non initiés aux questions forestières.

C'est, par exemple, la vue de pépinières forestières installées dans un opulent massif boisé; celle des travaux de consolidation, par l'arbre, de terrains ébouleux en mouvement; d'une série impressionnante de barrages en pierre, le long d'un torrent. C'est aussi la reproduction d'une des nombreuses maisons destinées à loger le personnel forestier, construites en grand nombre durant la période envisagée (3200). Une autre, montrant la pessière de haute montagne, au pied de pics abruptes, est d'une exécution irréprochable. Ailleurs, on montre l'installation d'un câble aérien transportant de lourdes pièces de bois de service. C'est encore l'intérieur d'une scierie, de construction toute moderne.

L'ami de la « protection de la Nature » trouve, parmi ces belles planches, quelques-unes reproduisant des scènes de la vie animale dans l'un ou l'autre des quatre parcs nationaux de l'Italie, dont l'étendue totale s'élève à 174.000 ha. Dans celui du Grand Paradiso (56.000 ha), on y voit de nombreux bouquetins qui donnent à croire que ce rarissime habitant de la haute montagne s'y est multiplié rapidement.

Ce sont, enfin, des vues des bâtiments d'écoles forestières secondaires, à Vallombrosa, près de Florence, et à Cittaducale.

Ce qui précède suffit à montrer combien variés sont les tableaux présentés et avec quel éclectisme on a procédé à leur choix.

Nul doute que de tels travaux, récapitulant de façon artistique le beau travail exécuté par la Milice forestière nationale, n'agissent comme un actif stimulant sur le public italien. Ils ne pourront qu'augmenter encore l'influence heureuse de la « Fête de l'arbre », devenue très populaire en Italie. Ce pays devra beaucoup de reconnaissance aux inspirateurs de la Milice forestière, en particulier à son chef actuel, M. le professeur Aug. Agostini.

H. Badoux.

Institut international d'agriculture. **Enquête internationale sur la correction des torrents et sur la restauration des montagnes en Europe.** — Un vol. in-8°, de 209 p. av. 13 planches hors texte. Rome 1937. Prix, broché: 20 lires.

Lors du congrès international de sylviculture de 1926, à Rome, le vœu avait été émis d'établir quelques directives pour la lutte contre les torrents. C'est pour lui donner suite que l'Institut international susnommé a cru devoir organiser une enquête internationale sur l'état actuel de la question en Europe, ainsi que sur la restauration des montagnes. S'adressant aux différents Etats, il avait prié ceux-ci de répondre aux questions groupées comme suit: 1° Importance du problème, 2° Lois, 3° Endommagements, 4° Forêts, prés, pâturages, 5° Exécution des travaux, méthodes, 6° Littérature.

Tandis que 12 pays ont fourni les renseignements désirés, d'une manière plus ou moins complète, 8 ont pu s'abstenir, pour la bonne raison que le problème de la correction des torrents n'existe pas pour eux.

C'est la France qui, à l'instigation du célèbre ingénieur Al. Surell, a donné l'exemple de la lutte systématique contre les dégâts causés par les torrents, dans les Alpes surtout, où abondent les terrains à dégradation facile et où le déboisement causé par les excès du parcours du bétail avait pris des proportions inquiétantes. Les 10 bassins principaux du massif des Alpes

sont ravagés par environ 1100 torrents, dont 300 particulièrement redoutables. Aussi bien, les données concernant les différentes faces du problème sont-elles, pour ce pays, très nombreuses et détaillées. Elles nous apprennent, en particulier, comment ces travaux sont organisés, en quoi consiste la collaboration des organes intéressés (Etat, départements, communes, associations forestières ou pastorales). Et l'auteur croit devoir noter ceci : « L'ensemble de la législation forestière française ne paraît donc pas susceptible de recevoir d'autres améliorations que celles qui lui ont été apportées jusqu'à ce jour. » Note vraiment optimiste.

Sous le régime actuel, l'Italie a déployé une activité vraiment remarquable dans la lutte contre le phénomène torrentiel et la restauration des montagnes, par trop négligés auparavant. Les renseignements à ce sujet sont, dans l'étude en question, fort détaillés. On y trouve, en particulier, la reproduction (en langue française) des articles y relatifs de la loi forestière de 1923 et du décret royal 215, du 15 février 1933. Aux termes de la loi, la correction des torrents est une tâche des forestiers et non des ingénieurs spécialisés en hydraulique; elle incombe surtout à la «Milice forestière nationale». — De nombreuses pages contiennent la description des méthodes employées.

Pour la Suisse, les données désirées ont été fournies par l'Inspection fédérale des forêts. Au chapitre « Lois », on y trouve la reproduction intégrale des articles en cause de la loi fédérale sur les forêts de 1902, ainsi que des « instructions » de 1932 concernant l'élaboration des projets de travaux.

Le chapitre VI « Littérature » semble n'être pas encore au point. En effet, tandis que les indications qui s'y rapportent (publications diverses) comprennent pour la Suisse 9½ pages, elles se réduisent à 4 pages pour l'ensemble des autres pays. C'est dire que ces données sont encore incomplètes.

Les renseignements issus de cette enquête ont été fournis parfois, pour le même pays, par plusieurs instances séparées. Il semblerait que, logiquement, ces indications auraient dû être compulsées et récapitulées. Tel n'a pas toujours été le cas. Aussi peut-on constater des répétitions, qu'il eût été facile d'éviter. C'est le cas, par exemple, pour ce qui concerne la Pologne (Loi autrichienne de 1884). Mais ce n'est là qu'une question de détail.

Quoi qu'il en soit, les résultats partiels de cette enquête, récapitulés par M. le Dr G. Tomè, rendront grand service aux spécialistes qui ont à s'occuper de ces questions. Ils seront reconnaissants à l'Institut international d'agriculture d'avoir bien voulu l'entreprendre. *H. Badoux.*

La poudre noire

des poudreries féd. d'**Aubonne** et de **Coire** est en vente
chez plus de 300 débitants patentés